

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

BELP

N° Spécial

22 mars 2017

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DRE.BELP du 22 mars 2017

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT- BELP	Page
DRE/BELP n° 2017-54	22.02.2017	Arrêté modifiant l'arrêté DRE/BELP n° 2016-119 du 12 août 2016 instituant les bureaux de vote dans la commune de Colombes.	3
		Annexe : Liste des bureaux de vote de la ville de Colombes	4
DRE/BELP n° 2017-60	17.03.2017	Arrêté portant répartition des jurés près la cour d'assises des Hauts-de-Seine.	24
DRE/BELP n° 2017-63	17.03.2017	Arrêté fixant les dates et heures limites de dépôt des déclarations des candidats à l'élection du Président de la République des 23 avril et 7 mai 2017.	27
DRE/BELP n° 2017- 65	17.03.2017	Arrêté instituant une commission locale de contrôle pour l'organisation de l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai 2017 dans le département des Hauts-de-Seine.	28
DRE/BELP n° 2017-66	17.03.2017	Arrêté retardant l'heure de clôture du scrutin pour l'élection du Président de la République des 23 avril et 7 mai 2017 dans les communes du département des Hauts-de-Seine.	29
DRE/BELP n° 2017-67	17.03.2017	Arrêté instituant une commission de recensement des votes à l'occasion de l'élection du Président de la République des 23 avril et 7 mai 2017.	30

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT BUREAU DES ELECTIONS ET DES LIBERTES PUBLIQUES

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté DRE/BELP n° 2017-54 du 22 février 2017 modifiant l'arrêté DRE/BELP n° 2016-119 du 12 août 2016 instituant les bureaux de vote dans la commune de Colombes

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code électoral et notamment les articles L.12, L.13, L.17, L.125 et R.40,

Vu le décret n° 2014-256 du 26 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département des Hauts-de-Seine,

Vu l'arrêté préfectoral DRE/BELP n° 2016-119 du 12 août 2016 instituant les bureaux de vote dans la commune de Colombes,

Vu la demande du maire de Colombes,

Sur la proposition du secrétaire général de la Préfecture, **ARRÊTE**

ARTICLE 1: la liste des bureaux de vote et leur périmètre, annexée à l'arrêté DRE/BELP n° 2016-119 du 12 août 2016 est remplacée par le document joint au présent arrêté.

ARTICLE 2 : les articles de l'arrêté DRE/BELP n° 2016-119 du 12 août 2016 restent sans changement.

ARTICLE 3 : le secrétaire général de la préfecture, le maire de la commune de Colombes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 22 février 2017

Le Préfet
Pour le Préfet, et par délégation
Le Secrétaire Général

Thierry BONNIER

COLOMBES – LISTE DES BUREAUX DE VOTE

ANNEXE à l'arrêté DRE/BELP n° 2017-54 du 22 février 2017

Numéro	Désignation	Adresse	Canton
1	HOTEL DE VILLE		
Bureau centralisateur	SALON D'HONNEUR	Place de la République	N° 10 – Colombes-1
2	ECOLE MAINTENON ELEMENTAIRE B (ex maternelle) SALLE DE MOTRICITE	3 rue des Glycines	N° 10 – Colombes-1
3	ECOLE MAINTENON ELEMENTAIRE GYMNASE	42 rue Saint-Denis	N° 10 – Colombes-1
4	ECOLE VICTOR HUGO ELEMENTAIRE SALLE POLYVALENTE	58, rue des Ecoles	N° 10 – Colombes-1
5	ECOLE VICTOR HUGO ELEMENTAIRE REFECTOIRE	58 rue des Ecoles	N° 10 – Colombes-1
6	ECOLE VICTOR HUGO MATERNELLE SALLE DE MOTRICITE	108 rue des Champarons	N° 10 – Colombes-1
7	ECOLE HOCHE MATERNELLE REFECTOIRE	128 rue Hoche	N° 10 – Colombes-1
8	ECOLE HOCHE ELEMENTAIRE PREAU	119 rue Hoche	N° 10 – Colombes-1
9	ECOLE LAZARE CARNOT ELEMENTAIRE SALLE POLYVALENTE	18 rue des Monts Clairs	N° 10 – Colombes-1
10	ECOLE LAZARE CARNOT ELEMENTAIRE CENTRE DE LOISIRS	18 rue des Monts Clairs	N° 10 – Colombes-1
11	ECOLE LAZARE CARNOT ELEMENTAIRE REFECTOIRE	18 rue des Monts Clairs	N° 10 – Colombes-1
12	TRIBUNAL D'INSTANCE	9 rue Gabriel Péri	N° 10 – Colombes-1
13	ECOLE LEON BOURGEOIS ELEMENTAIRE A REFECTOIRE	7 rue L. Bourgeois	N° 10 – Colombes-1
14	ECOLE JULES VERNE MATERNELLE SALLE DE DANSE	189 rue des Voies du Bois	N° 11 – Colombes-2

	ECOLE JULES VERNE MATERNELLE			
15	REFECTOIRE	189 rue des Voies du Bois	N° 11 – Colombes-2	
	ECOLE ANNE FRANCK MATERNELLE			
16	SALLE POLYVALENTE	288 rue d'Estienne d'Orves	N° 11 – Colombes-2	
	ECOLE LEON BOURGEOIS ELEMENTAIRE B		N° 11 – Colombes-2	
17	GYMNASE	3 rue L. Bourgeois		
18	ECOLE LEON BOURGEOIS ELEMENTAIRE B			
Bureau centralisateur	PREAU	3 rue L. Bourgeois	N° 11 – Colombes-2	
10	ECOLE DENIS PAPIN MATERNELLE			
19	SALLE DE MOTRICITE	Square Denis Papin	N° 11 – Colombes-2	
	ECOLE DENIS PAPIN MATERNELLE			
20	REFECTOIRE	Square Denis Papin	N° 11 – Colombes-2	
	ECOLE GUSTAVE BIENVETU MATERNELLE			
21	SALLE DE MOTRICITE	12-16 rue L. Carnot	N° 11 – Colombes-2	
	ECOLE JEAN-JACQUES ROUSSEAU ELEMENTAIRE	52 I.I. D	N° 10 – Colombes-1	
22	GYMNASE	52 rue J.J. Rousseau		
	ECOLE JEAN JACQUES ROUSSEAU MATERNELLE			
23	SALLE POLYVALENTE	65 rue Solférino	N° 10 – Colombes-1	
Numéro	Désignation	Adresse	Canton	
	ECOLE L. WALLON MATERNELLE			
24	REFECTOIRE/SALLE POLYVALENTE	29 rue J. Michelet	N° 10 – Colombes-1	
_	ECOLE L. WALLON ELEMENTAIRE			
25	REFECTOIRE	31 rue J. Michelet	N° 10 – Colombes-1	
	ECOLE CAMILLE CLAUDEL MATERNELLE			
26	CENTRE DE LOISIRS	46 rue J. Michelet	N° 10 – Colombes-1	
_	ECOLE JEAN MOULIN MATERNELLE	56-58 rue d'Estienne		
27	CENTRE DE LOISIRS	d'Orves	N° 10 – Colombes-1	
	ECOLE HENRI MARTIN MATERNELLE			
28	SALLE DE JEUX	329 rue Gabriel Péri	N° 10 – Colombes-1	
29	ECOLE HENRI MARTIN ELEMENTAIRE	2 rue Edouard Vaillant	N° 11 – Colombes-2	

	REFECTOIRE			
E	COLE HENDLINA DEDICE EN CENTEA DE			
30	ECOLE HENRI MARTIN ELEMENTAIRE	325 rue Gabriel Péri	N° 10 – Colombes-1	
	GYMNASE	323 fac Gaorier Ferr	10 - Colombes-1	
	ECOLE HENRI MARTIN ELEMENTAIRE	225 G1:17/:		
31 G	GYMNASE	325 rue Gabriel Péri	N° 10 – Colombes-1	
	ECOLE SIMONE VEIL	1-3 rue Marguerite		
32 S	SALLE DE MOTRICITE	Yourcenar	N° 10 – Colombes-1	
E	ECOLE SIMONE VEIL	1.2 mia Marquarita		
33 C	CENTRE DE LOISIRS	1-3 rue Marguerite Yourcenar	N° 10 – Colombes-1	
	COLE TOUR D'AUVERGNE MATERNELLE			
34 S	SALLE POLYVALENTE	10 rue Legnano	N° 10 – Colombes-1	
E	ECOLE TOUR D'AUVERGNE ELEMENTAIRE			
35 R	REFECTOIRE	10 rue Legnano	N° 10 – Colombes-1	
	COLE CHARLES PEGUY ELEMENTAIRE B	280 rue du Président S.	N° 10 – Colombes-1	
36 S	SALLE POLYVALENTE	Allende		
	COLE CHARLES PEGUY ELEMENTAIRE B	280 rue du Président S.		
37 R	REFECTOIRE	Allende	N° 10 – Colombes-1	
	COLE BUFFON		N° 10 – Colombes-1	
38 G	GYMNASE	44 rue Buffon		
Е	ECOLE BUFFON			
39 G	GYMNASE	44 rue Buffon	N° 10 – Colombes-1	
E	COLE REINE HENRIETTE MATERNELLE			
40 P	PREAU/SALLE DE MOTRICITE	10 rue Gay Lussac	N° 10 – Colombes-1	
41 E	COLE REINE HENRIETTE MATERNELLE			
Bureau centralisateur S	SALLE POLYVALENTE	120 rue St Denis	N° 10 – Colombes-1	
42 E	ECOLE A. PARE ELEMENTAIRE			
R	REFECTOIRE	11 rue Y. Gagarine	N° 10 – Colombes-1	
	ECOLE A. PARE MATERNELLE			
43 P	PREAU	9 rue Y. Gagarine	N° 10 – Colombes-1	
44 E	ECOLE A. PARE MATERNELLE	9 rue Y. Gagarine	N° 10 – Colombes-1	

	REFECTOIRE		
45	ECOLE M. BERTHELOT ELEMENTAIRE B PREAU	100 boulevard de Valmy	N° 10 – Colombes-1
46	ECOLE M. BERTHELOT ELEMENTAIRE A GYMNASE	100 boulevard de Valmy	N° 10 – Colombes-1
47	ECOLE M. BERTHELOT MATERNELLE SALLE DE MOTRICITE	12 rue A. Bouvier	N° 10 – Colombes-1
48	ECOLE C. PERRAULT MATERNELLE SALLE POLYVALENTE	169 rue Henry Dunant	N° 10 – Colombes-1

COLOMBES – Composition des bureaux de vote

BUREAU DE VOTE N° 1 Lieu de vote : HOTEL DE VILLE – SALON D'HONNEUR				
Nom de la rue	N	° dans la rue		
Avenue Auguste Charles	Totalité			
Avenue Note	Totalité			
Impasse Barbu	Totalité			
Passage de la Tourelle	Totalité			
Place de la République	Totalité			
Place Henri Neveu	du n°15 à la fin (impairs)	du n°2 à la fin (pairs)		
Place Maurice Chavany	Totalité			
Place Rhin et Danube	Totalité	Totalité		
Rue Casimir Vincent	Totalité	Totalité		
Rue de la Liberté	du n°2 à la fin (pairs)	du n°2 à la fin (pairs)		
Rue de l'Indépendance	Totalité			
Rue de l'Orme	Totalité			
Rue des Tilleuls	Totalité	Totalité		
Rue du Huit Mai 1945	Totalité			
Rue du Bournard	du n°27 à la fin (impairs)	du n°24 à la fin (pairs)		
Rue Julien Galle	Totalité			
Rue Saint-Vincent	du n°1 à la fin (impairs)			
Villa des Aubépines	Totalité			
Villa Marcel	Totalité			
BUREAU DE VOTE N°2 Lieu de vote : ECOLE MAINTENON ELEMENTAIRE B – SALLE DE MOTRICITE 3 rue des Glycines				
Nom de la rue		° dans la rue		
Avenue du Robinson	Totalité	uans la rue		
Boulevard de Valmy				
Boulevard Gambetta		du n°2 au 64 QUA (pairs)		
Boulevard Gambetta du n° 2 au 12 QUA (pairs)				

Place Général Leclerc	du n°2 à la fin (pairs)	
Rue de la Fraternité	du n°1 au 27 QUA (impairs)	du n°2 au 24 QUA (pairs)
Rue de la Liberté	du n°1 à la fin (impairs)	
Rue de Verdun	du n°2 à la fin (pairs)	
Rue des Anciens Combattants	Totalité	
Rue des Glycines	Totalité	
Rue Desmont Dupont	du n°1 au 9 (impairs)	
Rue du 11 Novembre 1918	Totalité	
Rue du Bournard	du n°1 au 25 (impairs)	du n°2 au 22 (pairs)
Rue Guillot	Totalité	
Rue Labouret	du n°1 à la fin (impairs)	du n°2 au 34 (pairs)
Rue Saint-Denis	du n°51 au 89 QUA (impairs)	du n°40 au 72 QUA (pairs)

Lieu de vote : ECOLE MAINTENON ELEMENTAIRE – GYMNASE

42 rue Saint Denis

Nom de la rue	N'	N° dans la rue	
Rue Besson	Totalité	Totalité	
Rue Bosman	Totalité	Totalité	
Rue Boursier	Totalité		
Rue de la Concorde	Totalité		
Rue Desmont Dupont	du n°11 à la fin (impairs)	du n°2 à la fin (pairs)	
Rue de la Fraternité	du n°29 à la fin (impairs)	du n°26 à la fin (pairs)	
Boulevard Gambetta du n°14 à la fin (pairs)			
Rue Héloïse	Totalité	Totalité	
Rue Labouret	du n°36 à la fin (pairs)		
Rue Marc Bachet	Totalité		
Boulevard des Oiseaux	Totalité		
Rue Saint-Denis	du n°1 au 49 bis (impairs)	du n°2 au 38 (pairs)	
Rue Saint-Hilaire	Totalité		
Rue Saint-Lazare	Totalité	Totalité	
Rue Taillade	Totalité	Totalité	

BUREAU DE VOTE N° 4

Lieu de vote : ECOLE VICTOR HUGO ELEMENTAIRE – SALLE POLYVALENTE

58 rue des Ecoles

Nom de la rue	N° da	ans la rue	
Avenue Georges	Totalité		
Avenue Marie Henriette	Totalité		
Avenue Menelotte	du n°38 au 52 QUA (pairs)		
Avenue Nicolas Gillet	Totalité		
Avenue Victor Fontaine	Totalité		
Avenue Yvonne Lebreton	Totalité		
Boulevard Marceau	du n°56 à la fin (pairs)		
Rue d'Aywaille	Totalité		
Rue de Belgique	Totalité		
Rue des Déportés de 1940-45	Totalité		
Rue du Général Ferrie	Totalité		
Rue du Progrès	du n°2 à la fin (pairs)		
Rue JL. Bernier	du n°23 à la fin (impairs)	du n° 22 à la fin (pairs)	

Rue Sellier Rue Yvonne Lebreton	L'Totolité		
	Totalité Totalité		
BUREAU DE VOTE N° 5			
Lieu de vote : ECOLE VICTOR HUGO ELEMENTAIRE – REFECTOIRE 58 rue des Ecoles			
Nom de la rue	N° d	lans la rue	
Avenue Condorcet	Totalité		
Avenue de l'Agent Sarre	du n°81 à la fin (impairs)		
Avenue de Stalingrad	du n°1 au 73 QUA (impairs)		
Avenue des Ecoles	Totalité		
Avenue Germaine	Totalité		
Avenue Girardin Binet Avenue Godon	Totalité Totalité		
Avenue Lapy	Totalité		
Rue de la Gaité	Totalité		
Rue d'Enghien	Totalité		
Rue des Champarons	du n°81 au 139 QUA (impairs)	du n°84 au 138 QUA (pairs)	
Rue des Echanges	Totalité		
Rue des Ecoles	Totalité		
Rue des Sazières	Totalité		
Rue Marcel Lépine	Totalité		
Villa des Marronniers	Totalité		
Nom de la rue	08 rue des Champarons	lans la rue	
Allée Molière	Totalité		
Avenue Beauséjour	Totalité		
Avenue Bontemps	totalité		
	Totalité		
Avenue Courteline	Totalité		
Avenue Lorne	Totalité Totalité		
Avenue Lorne Avenue Menelotte	Totalité Totalité du n°2 au 36 (pairs)		
Avenue Lorne Avenue Menelotte Avenue Verlaine (ex avenue Charles)	Totalité Totalité du n°2 au 36 (pairs) Totalité		
Avenue Lorne Avenue Menelotte Avenue Verlaine (ex avenue Charles) Impasse Beauséjour	Totalité Totalité du n°2 au 36 (pairs) Totalité Totalité		
Avenue Lorne Avenue Menelotte Avenue Verlaine (ex avenue Charles) Impasse Beauséjour Petite rue des Champarons	Totalité Totalité du n°2 au 36 (pairs) Totalité Totalité Totalité Totalité		
Avenue Lorne Avenue Menelotte Avenue Verlaine (ex avenue Charles) Impasse Beauséjour	Totalité Totalité du n°2 au 36 (pairs) Totalité Totalité	Du n° 2 au 82 (pairs)	
Avenue Lorne Avenue Menelotte Avenue Verlaine (ex avenue Charles) Impasse Beauséjour Petite rue des Champarons Rue Beauséjour Rue des Champarons Rue du Pasteur Luther King	Totalité Totalité du n°2 au 36 (pairs) Totalité Totalité Totalité Totalité Totalité	Du n° 2 au 82 (pairs)	
Avenue Lorne Avenue Menelotte Avenue Verlaine (ex avenue Charles) Impasse Beauséjour Petite rue des Champarons Rue Beauséjour Rue des Champarons Rue du Pasteur Luther King Rue Eugène Turpin	Totalité Totalité du n°2 au 36 (pairs) Totalité Totalité Totalité Totalité Totalité Du n° 1 au 79 (impairs) Totalité Totalité Totalité	Du n° 2 au 82 (pairs)	
Avenue Lorne Avenue Menelotte Avenue Verlaine (ex avenue Charles) Impasse Beauséjour Petite rue des Champarons Rue Beauséjour Rue des Champarons Rue du Pasteur Luther King	Totalité Totalité du n°2 au 36 (pairs) Totalité Totalité Totalité Totalité Totalité Totalité Du n° 1 au 79 (impairs) Totalité	Du n° 2 au 82 (pairs)	
Avenue Lorne Avenue Menelotte Avenue Verlaine (ex avenue Charles) Impasse Beauséjour Petite rue des Champarons Rue Beauséjour Rue des Champarons Rue du Pasteur Luther King Rue Eugène Turpin Rue Guerlain Rue J.L. Bernier	Totalité Totalité du n°2 au 36 (pairs) Totalité Totalité Totalité Totalité Totalité Du n° 1 au 79 (impairs) Totalité Totalité Totalité Totalité Totalité Totalité Totalité Totalité Du n° 1 au 21 (impairs)	Du n° 2 au 82 (pairs) Du n° 2 au 20 (pairs)	
Avenue Lorne Avenue Menelotte Avenue Verlaine (ex avenue Charles) Impasse Beauséjour Petite rue des Champarons Rue Beauséjour Rue des Champarons Rue du Pasteur Luther King Rue Eugène Turpin Rue Guerlain Rue J.L. Bernier Rue Vincent Garreau	Totalité Totalité du n°2 au 36 (pairs) Totalité Totalité Totalité Totalité Totalité Du n° 1 au 79 (impairs) Totalité Du n° 1 au 21 (impairs) Totalité		
Avenue Lorne Avenue Menelotte Avenue Verlaine (ex avenue Charles) Impasse Beauséjour Petite rue des Champarons Rue Beauséjour Rue des Champarons Rue du Pasteur Luther King Rue Eugène Turpin Rue Guerlain Rue J.L. Bernier Rue Vincent Garreau Villa Bellon	Totalité Totalité du n°2 au 36 (pairs) Totalité Totalité Totalité Totalité Totalité Du n° 1 au 79 (impairs) Totalité Totalité Totalité Totalité Totalité Totalité Totalité Totalité Totalité Du n° 1 au 21 (impairs) Totalité Totalité Totalité		
Avenue Lorne Avenue Menelotte Avenue Verlaine (ex avenue Charles) Impasse Beauséjour Petite rue des Champarons Rue Beauséjour Rue des Champarons Rue du Pasteur Luther King Rue Eugène Turpin Rue Guerlain Rue J.L. Bernier Rue Vincent Garreau Villa Bellon Villa Marthe	Totalité Totalité du n°2 au 36 (pairs) Totalité Totalité Totalité Totalité Totalité Du n° 1 au 79 (impairs) Totalité Du n° 1 au 21 (impairs) Totalité	Du n° 2 au 20 (pairs)	
Avenue Lorne Avenue Menelotte Avenue Verlaine (ex avenue Charles) Impasse Beauséjour Petite rue des Champarons Rue Beauséjour Rue des Champarons Rue du Pasteur Luther King Rue Eugène Turpin Rue Guerlain Rue J.L. Bernier Rue Vincent Garreau Villa Bellon Villa Marthe	Totalité Totalité du n°2 au 36 (pairs) Totalité Totalité Totalité Totalité Totalité Du n° 1 au 79 (impairs) Totalité Totalité Totalité Totalité Totalité Totalité UREAU DE VOTE N°7 E MATERNELLE – REFECTOIR	Du n° 2 au 20 (pairs) E / 128 rue Hoche	
Avenue Lorne Avenue Menelotte Avenue Verlaine (ex avenue Charles) Impasse Beauséjour Petite rue des Champarons Rue Beauséjour Rue des Champarons Rue du Pasteur Luther King Rue Eugène Turpin Rue Guerlain Rue J.L. Bernier Rue Vincent Garreau Villa Bellon Villa Marthe Lieu de vote : ECOLE HOCHI Nom de la rue	Totalité Totalité du n°2 au 36 (pairs) Totalité Totalité Totalité Totalité Totalité Du n° 1 au 79 (impairs) Totalité Totalité Totalité Totalité Totalité Totalité UREAU DE VOTE N°7 E MATERNELLE – REFECTOIR	Du n° 2 au 20 (pairs)	
Avenue Lorne Avenue Menelotte Avenue Verlaine (ex avenue Charles) Impasse Beauséjour Petite rue des Champarons Rue Beauséjour Rue des Champarons Rue du Pasteur Luther King Rue Eugène Turpin Rue Guerlain Rue J.L. Bernier Rue Vincent Garreau Villa Bellon Villa Marthe Bi Lieu de vote : ECOLE HOCHI	Totalité Totalité du n°2 au 36 (pairs) Totalité Totalité Totalité Totalité Totalité Du n° 1 au 79 (impairs) Totalité Totalité Totalité Totalité Totalité Totalité Un n° 1 au 21 (impairs) Totalité N° d	Du n° 2 au 20 (pairs) E / 128 rue Hoche	
Avenue Lorne Avenue Menelotte Avenue Verlaine (ex avenue Charles) Impasse Beauséjour Petite rue des Champarons Rue Beauséjour Rue des Champarons Rue du Pasteur Luther King Rue Eugène Turpin Rue Guerlain Rue J.L. Bernier Rue Vincent Garreau Villa Bellon Villa Marthe Lieu de vote : ECOLE HOCHI Nom de la rue Avenue Françoise Talibon	Totalité Totalité du n°2 au 36 (pairs) Totalité Totalité Totalité Totalité Totalité Du n° 1 au 79 (impairs) Totalité Totalité Totalité Totalité Totalité Totalité Un n° 1 au 21 (impairs) Totalité	Du n° 2 au 20 (pairs) E / 128 rue Hoche	

Rue Cuny	Totalité
Rue de Villiers	Totalité
Rue Désiré Ramelet	Totalité
Rue Diderot	Totalité
Rue Hoche	Totalité
Rue Victor Hugo	Totalité
Villa Victor Hugo	Totalité

Lieu de vote : ECOLE HOCHE ELEMENTAIRE - PREAU / 119 rue Hoche

Nom de la rue	1	N° dans la rue	
Avenue de l'Agent Sarre	du n°1 au 79 (impairs)	du n°2 à la fin (pairs)	
Avenue François Bernier	Totalité	•	
Avenue Roger	Totalité		
Impasse Bernard	Totalité		
Rue Clara Lemoine	Totalité		
Rue Danton	Totalité		
Rue du Commandant Rivière	Totalité		
Rue Gramme	Totalité		
Rue Marc Sangnier	Totalité		
Rue Maurice Berteaux	Totalité		
Rue Théodule Ribot	Totalité		
Rue Tilly	Totalité	Totalité	
Villa Odile	Totalité	Totalité	
Villa Suzanne	Totalité		

BUREAU DE VOTE Nº9

Lieu de vote : ECOLE LAZARE CARNOT ELEMENTAIRE - SALLE POLYVALENTE / 18 rue des Monts Clairs

Nom de la rue	N°	N° dans la rue	
Avenue Adeline	Totalité	Totalité	
Avenue des Acacias	Totalité		
Avenue du Maréchal Foch	Totalité		
Avenue Eugénie	Totalité		
Avenue Fleury	Totalité		
Avenue Verrier	Totalité	Totalité	
Place Henri Neveu	du n°1 au 13 (impairs)	du n°1 au 13 (impairs)	
Rue Bellenot	Totalité	Totalité	
Rue des Monts Clairs	du n°1 au 13 (impairs)	du n°1 au 13 (impairs)	
Rue Maréchal Joffre	du n°1 au 79 QUA (impairs)	du n°2 au 84 QUA (pairs)	
Villa Barbette	Totalité	Totalité	
Villa des Cerises	Totalité	Totalité	
Villa des Cerisiers	Totalité	Totalité	

BUREAU DE VOTE N°10

Lieu de vote : ECOLE LAZARE CARNOT ELEMENTAIRE – CENTRE DE LOISIRS / 18 rue des Monts Clairs

Nom de la rue	N	N° dans la rue	
Avenue Centrale	Totalité	Totalité	
Avenue Florentine	Totalité		
Avenue Troussel	Totalité		
Avenue Villebois Mareuil	Totalité	Totalité	
Rue Berthe	Totalité	Totalité	
Rue de la Station	Totalité	Totalité	
Rue des Cerisiers	du n°81 à la fin (impairs)	du n°76 à la fin (pairs)	
Rue des Monts Clairs	du n°95 à la fin (impairs)	du n°95 à la fin (impairs)	
Rue Henri Litolff	du n°2 au n°24 QUA (pairs)	du n°2 au n°24 QUA (pairs)	
Rue Joseph Pene	Totalité	Totalité	

Rue Maréchal Joffre	du n°81 à la fin (impairs)	du n°86 à la fin (pairs)
Rue Pierre Geofroix	Du n° 1 au 25 QUA (impairs)	
Rue Saint-Vincent	du n°2 à la fin (pairs)	
Rue Vico	Totalité	
Rue Villebois Mareuil	Totalité	

Lieu de vote : ECOLE LAZARE CARNOT ELEMENTAIRE – REFECTOIRE

18 rue des Monts Clairs

Nom de la rue	N°	N° dans la rue	
Avenue Bellair	Totalité	Totalité	
Avenue Gabriel	Totalité		
Avenue Henri Barbusse	du n° 41 au 95 (impairs)		
Avenue Jeanne d'Arc	du n° 1 à la fin (impairs)		
Avenue Lazare Carnot	totalité		
Avenue Lucienne	Totalité	Totalité	
Rue Denis Papin	du n° 1 au 13(impairs)	du n° 2 au 36 (pairs)	
Rue des Alouettes	du n° 1 à la fin (impairs)	du n° 1 à la fin (impairs)	
Rue des Cerisiers	du n° 1 au 79 (impairs)	du n° 2 au 74 (pairs)	
Rue des Monts Clairs	du n° 15 au 93 (impairs)	du n° 2 au 68 (pairs)	
Rue Gustave Bienvêtu	Totalité	Totalité	
Rue Lakanal	Totalité	Totalité	
Rue Lazare Carnot	Totalité	Totalité	
Rue Marcel Bourguignon	Totalité	Totalité	
Rue Paul Lecomte	Totalité	Totalité	
Rue Pierre Geofroix	du n° 2 au 24 (pairs)	du n° 2 au 24 (pairs)	
Villa Marie (Mts Clairs)	Totalité	Totalité	

BUREAU DE VOTE N° 12

Lieu de vote : TRIBUNAL D'INSTANCE

9 rue Gabriel Péri

Nom de la rue	I	N° dans la rue	
Avenue Henri Barbusse	du n°1 au 39 (impairs)	du n°2 au 30 (pairs)	
Cité Halphen	Totalité	•	
Eglise Saint-Pierre/Paul	Totalité		
Passage Jacques Prévert	Totalité		
Place Général Leclerc	du n° 1 à la fin (impairs)	du n° 1 à la fin (impairs)	
Rue Bayard	Totalité		
Rue Beaurepaire	Totalité	Totalité	
Rue Bouin	Totalité		
Rue des Voies du Bois	du n°1 au 27 (impairs)	du n°2 au 32 (pairs)	
Rue d'Estienne d'Orves	du n°1 au 29 (impairs)	du n°1 au 29 (impairs)	
Rue Gabriel Péri	du n°1 au 27 (impairs)		
Rue Halphen	Totalité		
Rue Lamartine	Totalité	Totalité	
Rue Rouget de l'Isle	du n°1 au 35 (impairs)	du n°2 au 28 (pairs)	

BUREAU DE VOTE N°13

Lieu de vote : ECOLE LEON BOURGEOIS ELEMENTAIRE A – REFECTOIRE

N		
	N° dans la rue	
Totalité		
du n°32 au 60 (pairs)		
Totalité		
Totalité		
du n° 2 à la fin (pairs)		
du n° 8 à la fin (pairs)		
du n°29 au 69 (impairs)	du n°34 au 80 (pairs)	
du n°31 au 145 QUA (impairs	du n°31 au 145 QUA (impairs)	
Totalité		
Totalité	Totalité	
du n°37 à la fin (impairs)	du n°30 à la fin (pairs)	
Totalité	Totalité	
du n° 1 à la fin (impairs)		
	Totalité Totalité Totalité Totalité Totalité Totalité Totalité Totalité Totalité du n°32 au 60 (pairs) Totalité Totalité du n° 2 à la fin (pairs) du n° 8 à la fin (pairs) du n° 10 au 145 QUA (impairs) Totalité	

Lieu de vote : ECOLE JULES VERNE MATERNELLE – SALLE DE DANSE

189 rue des Voies du Bois

Nom de la rue	N'	N° dans la rue	
Allée du Moulin Joly	Totalité	Totalité	
Allée Robert	Totalité	Totalité	
Avenue Alcime Albert	Totalité	Totalité	
Avenue Anatole France	du n°23 à la fin (impairs)	du n°50 à la fin (pairs)	
Avenue André Yvette	Totalité		
Avenue des Pavillons	Totalité	Totalité	
Avenue Preuvot	Totalité	Totalité	
Rue de la Paix	Totalité	Totalité	
Rue de l'Union	Totalité	Totalité	
Rue des Voies du Bois	du n°169 à la fin (impairs)	du n°182 à la fin (pairs)	
Rue d'Estienne d'Orves	du n°181 au 205 (impairs)	du n°181 au 205 (impairs)	
Rue Ernest Renan	Totalité	` • ′	
Rue Général Cremer	Totalité	Totalité	
Rue Saint Exupéry	Totalité	Totalité	
Villa Blanchard	Totalité	Totalité	
Villa Henriette	Totalité	Totalité	

BUREAU DE VOTE N°15

Lieu de vote : ECOLE JULES VERNE MATERNELLE – REFECTOIRE

189 rue des Voies du Bois

Nom de la rue	N° dans la rue
Allée des Sycomores	Totalité

Avenue Adrienne	Totalité	
Avenue Anatole France	du n°1 au 21 (impairs)	du n°2 au 48 (pairs)
Avenue Geneviève	Totalité	
Avenue Madeleine	Totalité	
Rue de l'Industrie	Totalité	
Rue de Varsovie	du n°73 à la fin (impairs)	du n°76 à la fin (pairs)
Rue des Voies du Bois	du n°149 au 167 (impairs)	du n°158 au 180 (pairs)
Rue Jean Wiener	Totalité	
Rue Pierre Melusson	Totalité	
Villa des Peupliers	Totalité	
Villa Marie Auguste	Totalité	
Villa Marie-Louise	Totalité	

Lieu de vote : ECOLE ANNE FRANCK MATERNELLE – SALLE POLYVALENTE

288 rue d'Estienne d'Orves

Nom de la rue	N° dans la rue		
Avenue des Arts	Totalité		
Avenue des Lauriers	Totalité		
Avenue des Vats	Totalité		
Avenue Joseph Binet	Totalité	Totalité	
Passage des Hortensias	Totalité		
Rue Colbert	du n°2 au 40 (pairs)		
Rue des Arts	Totalité		
Rue d'Estienne d'Orves	du n°207 au 277(impairs)		
Rue du Commerce	Totalité		
Rue François Mauriac	Totalité		
Rue Moslard	du n°97 à la fin (impairs)	du n°102 à la fin (pairs)	
Rue Pierre Brossolette	du n°2 au n°64 QUA (pairs)		

BUREAU DE VOTE N°17

Lieu de vote : ECOLE LEON BOURGEOIS ELEMENTAIRE B – GYMNASE

3 rue Léon Bourgeois

Nom de la rue	N	N° dans la rue	
Avenue Céline	Totalité	Totalité	
Avenue Emile Grand	Totalité		
Avenue Etienne Aubert	Totalité		
Avenue Garreau	Totalité		
Avenue Houlet	Totalité		
Avenue Petitgoût	Totalité	Totalité	
Rue Brassat	Du n° 1 à la fin (impairs)	Du n° 1 à la fin (impairs)	
Rue de Varsovie	du n°2 au 74 (pairs)	du n°2 au 74 (pairs)	
Rue des Voies du Bois	du n°71 au 147 (impairs)	du n°82 au 156 (pairs)	
Rue d'Estienne d'Orves	du n°147 au 179 QUA (impai	du n°147 au 179 QUA (impairs)	
Rue Eugène Besançon	Totalité	Totalité	
Rue Godon	Totalité	Totalité	
Rue Léon Bourgeois	Totalité	Totalité	
Rue Paul Claudel	Totalité	Totalité	
Rue Serpente	Totalité	Totalité	
Villa Salamandre	Totalité	Totalité	

BUREAU DE VOTE N°18

Lieu de vote : ECOLE LEON BOURGEOIS ELEMENTAIRE B – PREAU

3 rue Léon Bourgeois			
Nom de la rue	N	N° dans la rue	
Avenue Boquet	Totalité		
Avenue des Fleurs	Totalité		
Avenue Donatienne	Totalité		
Avenue du Docteur Calmette	Totalité		
Avenue Fernand	Totalité		
Avenue François Rousseau	Totalité		
Avenue Henri Barbusse	du n°62 à la fin (pairs)	du n°62 à la fin (pairs)	
Avenue Ida	Totalité		
Avenue Lefèvre	Totalité	Totalité	
Avenue Morel	Totalité	Totalité	
Avenue Rafine	Totalité	Totalité	
Rue Aristide Briand	Totalité		
Rue de Prague	du n° 1 à la fin (impairs)	du n° 2 au 6 (pairs)	
Rue de Varsovie	du n°1 au 71 (impairs)	du n°1 au 71 (impairs)	
Rue Hélène Boucher	Totalité		
Rue Joseph Deville	Totalité	Totalité	
Rue Pasteur	Totalité	Totalité	
Rue Victorien Sardou	Totalité	Totalité	
Sentier de Paris	Totalité	Totalité	
Villa du Sud	Totalité	Totalité	
Villa Nouvelle	du n° 2 à la fin (pairs)		

Lieu de vote : ECOLE DENIS PAPIN MATERNELLE – SALLE DE MOTRICITE

Square Denis Papin

Nom de la rue	N	o dans la rue	
Avenue des Deux Sœurs	Totalité		
Avenue des Monts Clairs	Totalité	Totalité	
Avenue du Mont Blanc	Totalité		
Avenue François Charlin	Totalité		
Avenue Virginie	Totalité		
Rue Denis Papin	du n° 15 au 29 (impairs)		
Rue des Alouettes	du n° 2 à la fin (pairs)	du n° 2 à la fin (pairs)	
Rue des Monts clairs	du n°70 à la fin (pairs)	du n°70 à la fin (pairs)	
Rue Félix Faure	du n° 25 au 33 (impairs)	du n° 25 au 33 (impairs)	
Rue François 1 ^{er}	du n° 2 à la fin (pairs)	du n° 2 à la fin (pairs)	
Rue Henri Litolff	du n° 26 au 42 QUA (pairs)		
Rue Henri Martin	du n° 1 au 13 (impairs)	du n° 2 au 12 (pairs)	
Rue Jean Mermoz	Totalité	•	
Rue Marquet	Totalité		
Rue Pierre Geofroix	du n°27 à la fin (impairs)	du n°26 à la fin (pairs)	
Villa des Monts Clairs	Totalité	Totalité	
Villa Hélène	Totalité		
Villa Palmyre	Totalité	Totalité	

BUREAU DE VOTE N°20

Lieu de vote : ECOLE D. PAPIN MATERNELLE – REFECTOIRE

Square Denis Papin

Nom de la rue	N° dans la rue
Avenue Bourdonnet	Totalité
Avenue Carnot	Totalité

Avenue Delaby	Totalité	
Avenue Hélène	Totalité	
Avenue Henri Barbusse	du n°97 à la fin (impairs)	
Avenue Heurtault	Totalité	
Avenue Jeanne d'Arc	du n°2 à la fin (impairs)	
Rue Denis Papin	du n° 31 à la fin (impairs)	du n° 38 à la fin (pairs)
Rue Félix Faure	du n°1 au 23 (impairs)	du n°2 au 28 (pairs)
Villa Georges	Totalité	

Lieu de vote : ECOLE G. BIENVETU MATERNELLE – SALLE DE MOTRICITE

12-16 rue L. Carnot

Nom de la rue	N	° dans la rue	
Avenue Charles F. Faure	Totalité		
Avenue Clert et Robert	Totalité		
Avenue Humblot	Totalité		
Avenue Pauline	Totalité		
Rue des Lilas	Totalité		
Rue des Vallées	Totalité		
Rue Félix Faure	du n°35 à la fin (impairs)	du n°30 à la fin (pairs)	
Rue François 1er	du n° 1 à la fin (impairs)	•	
Rue Henri Litolff	du n°44 à la fin (pairs)		
Rue Henri Martin	du n° 15 à la fin (impairs)	du n° 14 à la fin (pairs)	
Rue Pierre Virol	Totalité		
Villa Eugène	Totalité	Totalité	
Villa Rougier	Totalité		

BUREAU DE VOTE N°22

Lieu de vote : ECOLE JEAN JACQUES ROUSSEAU ELEMENTAIRE – GYMNASE

52 rue Jean-Jacques Rousseau

Nom de la rue	N° d	ans la rue
Avenue de Stalingrad	du n°125 au n°213 QUA (impairs)	
Avenue Joseph Antoine	Totalité	
Avenue Menelotte	du n°66 à la fin (pairs)	
Avenue Solférino	Totalité	
Boulevard Marceau	du n°1 au 17 (impairs)	du n°2 au 12 (pairs)
Rue Jean-Jacques Rousseau	Totalité	
Rue Solférino	du n° 1 à la fin (impairs)	

BUREAU DE VOTE N°23

Lieu de vote : ECOLE JEAN JACQUES ROUSSEAU MATERNELLE – SALLE POLYVALENTE

65 rue Solférino

Nom de la rue	N° d	ans la rue
Avenue de Stalingrad	du n°75 au 123 QUA (impairs)	
Avenue du Progrès	Totalité	
Avenue Geneviève Bain	Totalité	
Avenue Marceau	Totalité	
Avenue Menelotte	du n°54 au 64 (pairs)	
Boulevard Marceau	du n°19 à la fin (impairs)	du n°14 au 54 QUA (pairs)
Impasse Savry	Totalité	

Rue de Dixmude	Totalité
Rue de l'Yser	Totalité
Rue du Progrès	du n°1 à la fin (impairs)
Rue Solférino	du n°2 à la fin (pairs)
Villa René	Totalité

Lieu de vote : ECOLE L. WALLON MATERNELLE – REFECTOIRE/SALLE POLYVALENTE

29 rue Jules Michelet

Nom de la rue	N° dans la rue
Allée Paul Langevin	du n° 1 à la fin (impairs)
Avenue de Stalingrad	du n°92 à la fin (pairs)
Route du Port de Paris	Totalité
Rue Jules Michelet	du n°1 au 31 (impairs)

BUREAU DE VOTE N°25

Lieu de vote : ECOLE L. WALLON ELEMENTAIRE - REFECTOIRE / 31 rue Jules Michelet

Nom de la rue	N° d	ans la rue
Avenue Catherine	Totalité	
Avenue de Stalingrad	du n°2 au 90 QUA (pairs)	
Avenue d'Epinay	Totalité	
Avenue Hauser	Totalité	
Avenue Léona	Totalité	
Impasse Cadoret	Totalité	
Rue d'Epinay	Totalité	
Rue Jules Michelet	du n°33 à la fin (impairs)	du n°2 à la fin (pairs)

BUREAU DE VOTE N°26

Lieu de vote : ECOLE CAMILLE CLAUDEL MATERNELLE - CENTRE DE LOISIRS / 46 rue Jules Michelet

Nom de la rue	N° d	ans la rue
Avenue Cayla	Totalité	
Avenue Charles Deloron	Totalité	
Avenue d'Orgemont	Totalité	
Avenue Elisabeth	Totalité	
Avenue Suzanne	Totalité	
Rue des Champarons	du n°141 à la fin (impairs)	du n°140 à la fin (pairs)
Villa Clothilde	Totalité	

BUREAU DE VOTE N°27

Lieu de vote : ECOLE JEAN MOULIN MATERNELLE - CENTRE DE LOISIRS

56-58 rue d'Estienne d'Orves

Nom de la rue	N° dans la rue
Avenue Eugène Heurtault	Totalité
Avenue Victor Heurtault	Totalité
Passage Marcel Pagnol	Totalité
Rue d'Estienne d'Orves	du n°2 au 140 (pairs)
Rue Gabriel Péri	du n°29 au 117 (impairs)

BUREAU DE VOTE N°28

Lieu de vote : ECOLE HENRI MARTIN MATERNELLE - SALLE DE JEUX / 329 rue Gabriel Péri

Nom de la rue	N° dans la rue
Avenue des Bleuets	Totalité
Avenue des Champs Félix	Totalité

Avenue Henri Jeanne	Totalité		
Avenue Justin	Totalité	Totalité	
Avenue Louis Rémy	Totalité		
Passage René	Totalité		
Rue Arago	Totalité		
Rue Branly	Totalité		
Rue des Gros Grés	du n°2 au 126 QUA (pairs)	du n°2 au 126 QUA (pairs)	
Rue d'Estienne d'Orves	du n°142 au 194 (pairs)	du n°142 au 194 (pairs)	
Rue Edouard Vaillant	du n°1 au 59 QUA (n°impairs)	du n°2 au 20 QUA (pairs)	
Rue Félix	Totalité	•	
Rue Gabriel Péri	du n°119 au 329 (impairs)		
Rue Laplace	Totalité		
Rue Moslard	du n°1 au 47 QUA (n°impairs)	du n°20 au 60 QUA (pairs)	
Rue Pierre Curie	du n° 23 au 39 QUA (impairs)	du n° 23 au 39 QUA (impairs)	
Rue Voltaire	Totalité	Totalité	
DIDE ALDE VOTE MAA			

Lieu de vote : ECOLE HENRI MARTIN ELEMENTAIRE – REFECTOIRE / 2 rue Edouard Vaillant

Nom de la rue	N° d	ans la rue
Avenue Albertine	Totalité	
Avenue Fernez	Totalité	
Avenue Marie Alexandrine	Totalité	
Avenue Roncevaux	Totalité	
Rue Colbert	du n°42 au 102 (pairs)	
Rue de Chatou	du n°1 au 125 (impairs)	du n°2 au 116 (pairs)
Rue de l'Agriculture	du n°1 au 75 (impairs)	du n°2 au 72 (pairs)
Rue des Gros Grés	du n°1 au 131 QUA (impairs)	
Rue d'Estienne d'Orves	du n°196 au 328 QUA (pairs)	
Rue Moslard	du n°49 au 95 QUA (impairs)	du n°62 au 100 QUA (pairs)
Rue Pierre Curie	du n°41 à la fin (impairs)	du n° 36 à la fin (pairs)
Rue Pierre Deloron	Totalité	•

BUREAU DE VOTE N°30

Lieu de vote : ECOLE HENRI MARTIN ELEMENTAIRE – GYMNASE

325 rue Gabriel Péri

Nom de la rue	N° d	Nº dans la rue	
Avenue Augustine	Totalité		
Avenue du Moulin	Totalité		
Avenue Marcel Auguste	Totalité		
Avenue Michel	Totalité		
Avenue Yvonne	Totalité		
Rue Bellevue	du n°49 au 247 QUA (impairs)	du n°8 au 166 QUA (pairs)	
Rue Béranger	du n°1 au 105 QUA (impairs)	du n°2 au 112 QUA (pairs)	
Rue de Parmentier	Totalité		
Rue du Grisard	Totalité		
Rue Gabriel Péri	du n°142 au 298 QUA (pairs)	du n°142 au 298 QUA (pairs)	
Rue Guynemer	Totalité		
Rue Henri Dunant	du n°1 au 85 QUA (impairs)	du n°2 au 110 QUA (pairs)	
Rue Pierre Baduel	Totalité	•	

Avenue du 5 Mars	du n°2 à la fin (pairs)	
	BUREAU DE VOTE N°31	
Lieu de vote : ECOL	E HENRI MARTIN ELEMENTAIRE -	- GYMNASE
	325 rue Gabriel Péri	
Nom de la rue	N° d	ans la rue
Avenue du Plateau	Totalité	
Avenue Durandal	Totalité	
Avenue Trasbot Boulevard Charles de Gaulle	Totalité du n°62 au 112 QUA (pairs)	
Rue Colbert	du n°57 au 123 QUA (impairs)	du n°104 au 158 (pairs)
Rue Cugnet	Totalité	
Rue de Chatou	du n°127 à la fin (impairs)	du n°118 à la fin (pairs)
Rue de l'Agriculture	du n°77 à la fin (impairs)	du n°74 à la fin (pairs)
Rue des Gros Grés	du n°133 au 201 QUA (impairs)	du n°128 au 174 QUA (pairs)
Rue d'Estienne d'Orves	du n°330 au 358 QUA (pairs)	
Rue du Docteur Roux	du n° 9 à la fin (impairs)	
Rue Edouard Vaillant	du n°61 au 111 QUA (impairs)	du n°22 au 114 QUA (pairs)
Rue Gabriel Péri	du n°331 au 435 (impairs)	du n°300 au 412 QUA (pairs)
Rue Henri Dunant	du n°87 au 115 QUA (impairs)	
Rue Lavoisier	Totalité	
Rue Moslard	du n°2 au 18 QUA (pairs)	
Rue Pierre Curie	du n°1 au 21 QUA (n°impairs)	du n°2 au 34 QUA (pairs)
Lieu de vote : E	BUREAU DE VOTE N°32 COLE SIMONE VEIL – SALLE MOTI 1-3 rue Marguerite Yourcenar	RICITE
Nom de la rue	N° d	ans la rue
Boulevard Charles de Gaulle	du n°131 au 169 (impairs)	du n°138 au 176 QUA (pairs)
Place Louis Aragon	du n°2 à la fin (pairs)	
Rue des Côtes d'Auty	du n°39 à la fin (impairs)	
Rue Gabriel Péri	du n°462 au 502 QUA (pairs)	
Rue Jeanne Gleuzer	Totalité	
Rue Lucie Aubrac	Totalité	
Rue Marguerite Yourcenar Rue Pïerre Expert	Totalité Totalité	
BUREAU DE VOTE N°33 Lieu de vote : ECOLE SIMONE VEIL – CENTRE DE LOISIRS 1-3 rue Marguerite Yourcenar		
Nom do la mia	No q	ans la rue
Nom de la rue Boulevard Charles de Gaulle	du n° 171 à la fin (impairs)	du n° 178 à la fin (pairs)

Totalité

Totalité

du n° 197 à la fin (impairs)

du n°36 à la fin (pairs)

du n° 208 à la fin (pairs)

Rue Champy

Rue Colbert

Rue de Sartrouville

Rue des Côtes d'Auty

Rue du Président Salvador Allende	du n° 307 à la fin (impairs)	du n° 396 à la fin (pairs)
Rue Lucien Levanneur	Totalité	

Lieu de vote : ECOLE TOUR D'AUVERGNE MATERNELLE - SALLE POLYVALENTE

10 rue Legnano

Nom de la rue	N	N° dans la rue	
Allée Coubertin	Totalité		
Avenue de l'Europe	du n°17 à la fin (impairs)	du n°2 à la fin (pairs)	
Avenue des Peupliers	Totalité	•	
Avenue des Saules	Totalité		
Avenue Deschanel	Totalité		
Avenue Tour d'Auvergne	Totalité		
Avenue Victoire	Totalité	Totalité	
Parc Ile Marante	du n°1 au 7 QUA		
Rue de Frankenthal	Totalité		
Rue de l'Avenir	Totalité		
Rue de Legnano	Totalité		
Rue François Faber	Totalité		
Rue Jean Monnet	totalité	totalité	
Rue Nouvelle	Totalité	Totalité	
Rue Olympie	Totalité	Totalité	
Rue Paul Bert	du n°23 à la fin (impairs)	du n°14 à la fin (pairs)	
Rue René Aperre	Totalité	Totalité	
Rue Robert Schuman	Totalité		
Rue Youri Gagarine	du n°98 à la fin (pairs)		

BUREAU DE VOTE N°35

Lieu de vote : ECOLE TOUR D'AUVERGNE ELEMENTAIRE – REFECTOIRE

10 rue Legnano

Nom de la rue	N° d	ans la rue
Allée Ile Marante	Totalité	
Avenue des Renouillers	Totalité	
Avenue Humbert	Totalité	
Parc Ile Marante	du n°9 au 11 QUA (impairs)	
Piscine	Totalité	
Place de la Commune de Paris	Totalité	
Rue de l'Egalité	du n°17 à la fin (impairs)	du n°16 à la fin (pairs)
Rue des Renouillers	Totalité	
Rue du Président Salvador Allende	du n°1 au 105 QUA (impairs)	du n°90 au 278 QUA (pairs)
Rue Edmond Rostand	Totalité	

BUREAU DE VOTE N°36

Lieu de vote : ECOLE CHARLES PEGUY ELEMENTAIRE B – SALLE POLYVALENTE

280 rue du Président Salvador Allende

Nom de la rue	N° dans la rue
Parc Ile Marante	du n° 13 à la fin (impairs)
Rue Cesaria Evora	Totalité
Rue Charles Péguy	Totalité
Rue Daniel Balavoine	Totalité
Rue de Seine	Totalité

Rue du Président Salvador Allende	du n°107 au 305 QUA (impairs)	du n° 280 au 394 QUA (pairs)
Rue Jean de la Fontaine	Totalité	
Rue Jules Ferry	du n° 52 à la fin (pairs)	
Rue Racine	Totalité	_

Lieu de vote : ECOLE CHARLES PEGUY ELEMENTAIRE B – REFECTOIRE

280 rue du Président Salvador Allende

Nom de la rue	N°	dans la rue
Avenue de Levallois	Totalité	
Avenue Debrez	Totalité	
Avenue Lesage	Totalité	
Avenue Marie-Thérèse	Totalité	
Avenue Micheline	Totalité	
Avenue Rochefort	Totalité	
Rue Bellevue	du n°249 à la fin (impairs)	du n°168 à la fin (pairs)
Rue Beranger	du n°107 à la fin (impairs)	du n°114 à la fin (pairs)
Rue Colbert	du n°196 à la fin (pairs)	
Rue Jules Ferry	du n°1 à la fin (impairs)	du n°2 au 50 QUA (pairs)
Rue Mozart	Totalité	
Rue René Légé	du n°35 à la fin (impairs)	du n°32 à la fin (pairs)

BUREAU DE VOTE N°38

Lieu de vote : ECOLE BUFFON – GYMNASE

44 rue Buffon

Nom de la rue	N° (dans la rue	
Avenue Aubenne	Totalité		
Avenue de Beaumont	Totalité		
Avenue de la Cerisaie	Totalité		
Boulevard Charles de Gaulle	du n°1 au 103 QUA (impairs)	du n°2 au 60 QUA (pairs)	
Rue Buffon	Totalité		
Rue Colbert	du n°1 au 55 QUA (impairs)	du n°1 au 55 QUA (impairs)	
Rue de la Cerisaie	Totalité	Totalité	
Rue de Mantes	Totalité		
Rue de Metz	du n°5 à la fin (impairs)	du n°6 à la fin (pairs)	
Rue des Canibouts	Totalité		
Rue d'Estienne d'Orves	du n°279 à la fin (impairs)	du n°360 à la fin (pairs)	
Rue du Débarcadère	Totalité	Totalité	
Rue Pierre Brossolette	du n°66 à la fin (pairs)	du n°66 à la fin (pairs)	

BUREAU DE VOTE N°39

Lieu de vote : ECOLE BUFFON – GYMNASE

44 rue Buffon

Nom de la rue	N° dans la rue
Avenue Galliéni	Totalité
Boulevard Charles de Gaulle	du n°105 au 129 QUA (impairs)

Rue de Metz	du n°1 au 3 QUA (impairs)	du n°2 au 4 QUA (pairs)
Rue des Gros Grès	du n°203 à la fin (impairs)	du n°200 à la fin (pairs)
Rue Gabriel Péri	du n°503 à la fin (impairs)	du n°504 à la fin (pairs)

Lieu de vote : ECOLE REINE HENRIETTE MATERNELLE – PREAU / SALLE DE MOTRICITE

10 rue Gay Lussac

Nom de la rue	N	N° dans la rue	
Avenue Audra	du n°1 à la fin (impairs)	du n°1 à la fin (impairs)	
Avenue César Franck	Totalité		
Avenue Charles Lecoq	Totalité		
Avenue Claude Debussy	Totalité		
Avenue du Bois	Totalité		
Avenue Emmanuel Chabrier	Totalité	Totalité	
Avenue Jeanne	Totalité	Totalité	
Avenue L. de Bettignies	Totalité	Totalité	
Avenue Léon Renault	du n° 15 à la fin (impairs)	du n° 8 à la fin (pairs)	
Avenue Paul Dukas	Totalité	•	
Avenue Saint-Saëns	Totalité	Totalité	
Boulevard de Valmy	du n°9 au 51 QUA (impairs)	du n°9 au 51 QUA (impairs)	
Impasse Goublier	Totalité	Totalité	
Rue Alice Servière	Totalité	Totalité	
Villa Kreisser	du n°2 à la fin (pairs)	du n°2 à la fin (pairs)	

BUREAU DE VOTE N°41

Lieu de vote : ECOLE REINE HENRIETTE MATERNELLE – SALLE POLYVALENTE

120 rue Saint Denis

Nom de la rue	N° d	N° dans la rue	
Avenue Charlotte	Totalité	Totalité	
Avenue Foucault	Totalité	Totalité	
Avenue Léon Renault	du n° 1 au 13 (impairs)	du n° 2 au 6 (pairs)	
Boulevard de Valmy	du n° 1 au 7 (impairs)		
Boulevard Edgar Quinet	Totalité	Totalité	
Impasse Lambert	Totalité	Totalité	
Place du Souvenir	Totalité	Totalité	
Rue de la Nation	Totalité	Totalité	
Rue de Verdun	du n°1 à la fin (impairs)	du n°1 à la fin (impairs)	
Rue Gabriel Péri	du n°2 au 26 QUA (pairs)	du n°2 au 26 QUA (pairs)	
Rue Gay Lussac	Totalité	Totalité	
Rue Reine Henriette	Totalité	Totalité	
Rue Saint-Denis	du n°91 au 191QUA (impairs)	du n°74 au 126 QUA (pairs)	
Rue Thomas d'Orléans	Totalité	Totalité	

BUREAU DE VOTE N°42

Lieu de vote : ECOLE AMBROISE PARE ELEMENTAIRE - REFECTOIRE

11 rue Y. Gagarine

Nom de la rue	N° dans la rue
Avenue Alexandre Godon	Totalité
Avenue de Bezons	Totalité
Avenue de Montreux	Totalité

Passage Emmanuel	Totalité	
Rue Saint-Denis	du n° 217 à la fin (impairs)	du n°164 à la fin (pairs)
Rue Youri Gagarine	du n°31 à la fin (impairs)	du n°40 au 96 (pairs)

Lieu de vote : ECOLE AMBROISE PARE MATERNELLE – PREAU

9 rue Youri Gagarine

Nom de la rue	N° dans la rue		
Rue Ambroise Paré	Totalité	Totalité	
Rue Ampère	Totalité	Totalité	
Rue Bellevue	du n°1 au 47 QUA (impairs)	du n°2 au 6 QUA (pairs)	
Rue de l'Egalité	du n°1 au 15 QUA (impairs)	du n°2 au 14 QUA (pairs)	
Rue des Avants	Totalité	Totalité	
Rue du Président Salvador Allende	du n°2 au 88 QUA (pairs)		
Rue Gabriel Péri	du n°28 au 140 QUA (pairs)		
Rue Gounod	Totalité		
Rue Saint-Denis	du n°193 au 215 (impairs)		

BUREAU DE VOTE N°44

Lieu de vote : ECOLE AMBROISE PARE MATERNELLE - REFECTOIRE

9 rue Youri Gagarine

Nom de la rue	N° dans la rue		
Avenue Auguste Victor Bocquet	Totalité	Totalité	
Avenue Clémence	Totalité		
Avenue de l'Europe	du n°1 au 15 QUA (impairs)		
Rue d'Athènes	Totalité	Totalité	
Rue de Strasbourg	Totalité		
Rue Paul Bert	du n°1 au 21 QUA (impairs)	du n°2 au 12 QUA (pairs)	
Rue Saint-Denis	du n°128 au n° 162 (impairs)		
Rue Youri Gagarine	du n°1 au 29 (impairs)	du n°2 au 38 (pairs)	
Villa Kreisser	du n°1 à la fin (impairs)		

BUREAU DE VOTE N°45

Lieu de vote : ECOLE M. BERTHELOT ELEMENTAIRE B – PREAU

100 boulevard de Valmy

Nom de la rue	Nº dans la rue
Avenue Audra	du n°2 à la fin (pairs)
Avenue Clémentine	Totalité
Avenue Kleber	Totalité
Boulevard de Valmy	du n°53 au 115 QUA (impairs)
Boulevard Louis Seguin	Totalité
Boulevard Pierre de Coubertin	Totalité
Digue de Colombes	Totalité
Place Royale	Totalité

BUREAU DE VOTE N°46

Lieu de vote : ECOLE M. BERTHELOT ELEMENTAIRE A – GYMNASE

100 boulevard de Valmy			
Nom de la rue	N°	Nº dans la rue	
Avenue de la Sarriane	Totalité		
Avenue du Drapeau	Totalité		
Avenue Léontine	Totalité		
Boulevard d'Achères	Totalité	Totalité	
Boulevard de la Finlande	du n°1 à la fin (impairs)	du n°2 au 30 QUA (pairs)	
Boulevard de Valmy	du n°117 à la fin (impairs)	du n°66 au 134 QUA (pairs)	
Boulevard Gambetta	du n°1 à la fin (impairs)	du n°1 à la fin (impairs)	
Place de Valmy	Totalité	· •	
Rue Alexis Bouvier	Totalité	Totalité	
Rue du Président Kennedy	du n°1 au 55 QUA (impairs)	du n°2 au 56 QUA (pairs)	
Rue Marcelin Berthelot	Totalité		

Lieu de vote : ECOLE M. BERTHELOT MATERNELLE – SALLE DE MOTRICITE

12 rue A. Bouvier

Nom de la rue	N° dans la rue		
Avenue de l'Association	Totalité		
Avenue de Stalingrad	du n°215 à la fin (impairs)		
Avenue Jean Jaurès	Totalité		
Boulevard de Finlande	du n°32 à la fin (pairs)		
Boulevard de Valmy	du n°136 à la fin (pairs)		
Rue Albert Camus	Totalité		
Rue Auguste Renoir	Totalité		
Rue du Président Kennedy	du n°57 à la fin (impairs)	du n°58 à la fin (pairs)	

BUREAU DE VOTE N°48

Lieu de vote : ECOLE CHARLES PERRAULT MATERNELLE – SALLE POLYVALENTE

169 rue Henri Dunan

Nom de la rue	N°	N° dans la rue	
Avenue de Coutainville	Totalité	Totalité	
Avenue du 5 Mars	du n°1 à la fin (impairs)		
Avenue Louisette	Totalité		
Impasse Jeannette	Totalité		
Boulevard Charles de Gaulle	du n° 114 au 136 QUA (pairs)		
Rue Colbert	du n°125 au 195 QUA (impairs)	du n°160 au 194 QUA (pairs)	
Rue des Chalets	Totalité	Totalité	
Rue des Côtes d'Auty	du n°1 au 37 QUA (impairs)	du n°2 au 34 QUA (pairs)	
Rue des Gros Grès	du n° 176 au 198 QUA (pairs)	du n° 176 au 198 QUA (pairs)	
Rue du Docteur Roux	du n° 1 au 7 (impairs)	du n° 2 à la fin (pairs)	
Rue Edouard Vaillant	du n°113 à la fin (impairs)	du n°116 à la fin (pairs)	
Rue Gabriel Péri	du n°437 au 501 (impairs)	du n°414 au 460 QUA (pairs)	
Rue Henri Dunant	du n°117 à la fin (impairs)	du n°112 à la fin (pairs)	
Rue Lafayette	Totalité		

Rue René Légé	du n°1 au 33 QUA (impairs)	du n°2 au 30 QUA (pairs)

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté DRE/BELP n° 2017-60 du 17 mars 2017 portant répartition des jurés près la cour d'assises des Hauts-de-Seine

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu les articles 259 à 264, A36-12 et A36-13 du code de procédure pénale,

Vu la loi n° 64-707 du 10 juillet 1964 portant réorganisation de la région parisienne,

Vu la loi n° 75-281 du 21 avril 1975 portant création d'une cour d'assises dans le département des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n° 68-1078 du 30 novembre 1968 instituant des tribunaux de grande instance dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne,

Vu le décret n° 2003-844 du 2 septembre 2003 fixant la composition des cours d'appel, des tribunaux supérieurs d'appel, des tribunaux de grande instance, des tribunaux de première instance,

Vu le décret du 25 septembre 2015 portant nomination de M. Thierry BONNIER en qualité de secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine (classe fonctionnelle II),

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de M. Pierre SOUBELET en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine (hors classe),

Vu le décret n° 2016-1986 du 30 décembre 2016 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon,

Vu l'arrêté du 12 mars 2004 modifiant le code de procédure pénale et relatif au nombre des jurés de cour d'assises figurant sur la liste annuelle ou sur la liste des jurés suppléants,

Vu l'arrêté préfectoral IDF-2016-12-30-005 portant modification des limites territoriales des arrondissements du département des Hauts-de-Seine,

Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture,

ARRÊTE

<u>ARTICLE 1</u> et : le nombre de jurés titulaires pour la liste de l'année 2017 pour les Hauts-de-Seine s'élève à **1 229** et se répartit comme suit :

REPARTITION DES JURES (un juré pour 1 300 habitants)

Par arrondissement	Population	Nombre de jurés
Arrondissement d'Antony	393 673	303
Arrondissement de Boulogne-Billancourt	313 533	241
Arrondissement de Nanterre	890 564	685
Total	1 597 770	1 229

Total par commune

Communes de l'arrondissement d'Antony

		Population	Nombre de jurés
ANTONY		61 603	47
BAGNEUX		38 817	30
BOURG LA REINE		19 881	15
CHATENAY-MALABRY		33 067	25
CHATILLON		37 089	29
CLAMART		52 457	40
FONTENAY-AUX-ROSES		22 946	18
LE PLESSIS ROBINSON		28 911	22
MALAKOFF		30 428	23
MONTROUGE		48 954	38
SCEAUX		19 520	15
	TOTAL	393 673	303

Communes de l'arrondissement de Boulogne-Billancourt

	Population	Nombre de jurés
BOULOGNE BILLANCOURT	116 927	90
CHAVILLE	19 619	15

	TOTAL	313 533	241
VANVES		27 783	21
VILLE D'AVRAY		11 419	9
SEVRES		23 206	18
MEUDON		45 507	35
MARNES LA COQUETTE		1 712	1
ISSY-LES-MOULINEAUX		67 360	52

Communes de l'arrondissement de Nanterre

		Population	Nombre de jurés
ASNIERES-SUR-SEINE		86 799	67
BOIS-COLOMBES		28 514	22
CLICHY-LA-GARENNE		59 783	46
COLOMBES		84 392	65
COURBEVOIE		84 658	66
GARCHES		17 662	14
GENNEVILLIERS		43 376	33
LA GARENNE-COLOMBES		29 072	22
LEVALLOIS-PERRET		65 374	50
NANTERRE		93 509	72
NEUILLY-SUR-SEINE		62 075	48
PUTEAUX		44 506	34
RUEIL-MALMAISON		79 204	61
SAINT CLOUD		29 360	23
SURESNES		48 526	37
VAUCRESSON		8 747	7
VILLENEUVE-LA-GARENNE		25 007	19
	TOTAL	890 564	685

ARTICLE 2 : la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés titulaires est établie par tirage au sort, à partir des listes électorales et comporte un nombre de noms triple de celui fixé à l'article premier.

ARTICLE 3: conformément à l'article 1 de l'arrêté du ministre de la justice du 12 mars 2004, le nombre des jurés suppléants, résidant à Nanterre, ville siège de la Cour d'assises, est fixé à 250 pour la Cour d'assises des Hauts-de-Seine.

ARTICLE 4 : le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet d'Antony, sous-préfet de Boulogne-Billancourt, les maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Le Préfet, Pour le Préfet et par délégation, Le Secrétaire Général,

Thierry BONNIER

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté DRE/BELP n°2017-63 du 17 mars 2017 fixant les dates et heures limites de dépôt des déclarations des candidats à l'élection du Président de la République des 23 avril et 7 mai 2017

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR, OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE,

Vu la loi n°62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel, modifiée,

Vu le décret n° 2001-213 du 8 mars 2001 modifié portant application de la loi susvisée, et notamment son article 18,

Vu le décret n° 2017-223 du 24 février 2017 portant convocation des électeurs pour l'élection du Président de la République et fixant au 23 avril 2017 le premier tour de l'élection et au 7 mai 2017 le second tour,

Vu la circulaire du ministre de l'intérieur du 17 février 2017 relative à l'organisation de l'élection du Président de la République,

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRÊTE

ARTICLE 1: Les déclarations des candidats à l'élection du Président de la République des 23 avril et 7 mai 2017 seront déposées sur le site de mise sous pli (société KOBA, Route de Neuilly-sous-Clermont, 60290 RANTIGNY), aux dates et heures limites fixées comme suit :

- lundi 10 avril 2017 à 12 heures pour le premier tour de scrutin
- mardi 2 mai 2017 à 12 heures pour le second tour de scrutin.

ARTICLE 2: le Secrétaire Général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Fait à Nanterre, le 17 mars 2017

Le Préfet Pour le Préfet et par délégation, Le Secrétaire Général

Thierry BONNIER

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté DRE/BELP n°2017- 65 du 17 mars 2017 instituant une commission locale de contrôle pour l'organisation de l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai 2017 dans le département des Hauts-de-Seine.

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR, OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE,

Vu la Constitution ;

Vu le code électoral et notamment les articles R32 à R34;

Vu les dispositions de la loi organique n°62-1292 du 6 novembre 1962 modifiée relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel ;

Vu le décret n°2017-221 du 24 février 2017 relatif à la composition et au siège de la commission nationale de contrôle instituée par le décret n°2001-213 du 8 mars 2001 ;

Vu l'ordonnance n° 81/2017 de Madame le Premier Président de la Cour d'Appel de Versailles en date du 14 mars 201;

Vu la proposition de M. le Directeur opérationnel territorial courrier de la Poste des Hauts-de-Seine en date du 13 mars 2017;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRÊTE

ARTICLE 1: A l'occasion de l'organisation de l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai 2017, il est institué dans le département des Hauts-de-Seine, sous l'autorité de la commission nationale de contrôle, une commission locale de contrôle.

ARTICLE 2: La commission est composée comme suit:

Président:

- Monsieur Jacques BOULARD, président du Tribunal de Grande Instance de Nanterre (titulaire).
- Madame Emmanuelle WACHENHEIM, secrétaire générale au Tribunal de Grande Instance de Nanterre (suppléante).

Membres:

Représentant le Préfet des Hauts-de-Seine

- Madame Muriel LARDY, directeur de la réglementation et de l'environnement à la préfecture des Hauts-de-Seine (titulaire);
- Monsieur Jérôme BOUVERET, chef de bureau des élections et des libertés publiques à la préfecture des Hauts-de-Seine (suppléant).

Représentant l'opérateur chargé de la propagande (La Poste)

- Monsieur Jaouad AMRAOUI, superviseur régulation et flux exceptionnels (titulaire) ;
- Monsieur Jean-Jacques VIAL, coordinateur logistique (suppléant).

Le secrétariat est assuré par Monsieur Didier BITAUX, adjoint au chef de bureau des élections et des libertés publiques à la préfecture des Hauts-de-Seine, tél : 01 40 97 26 37, Fax : 01 40 97 23.99.

<u>ARTICLE 3</u>: La commission siège à la Préfecture des Hauts-de-Seine – 167/177 avenue Joliot-Curie – 92013 Nanterre Cedex et sera installée avant le 31 mars 2017.

ARTICLE 4: La commission peut s'adjoindre des rapporteurs qui sont désignés par son président et choisis parmi les fonctionnaires de l'Etat, en activité ou honoraires.

<u>ARTICLE 5</u>: Les représentants des candidats pourront participer, avec voix consultative, aux travaux de la commission.

<u>ARTICLE 6</u> le Secrétaire Général de la préfecture, le Président et les membres de la commission locale de contrôle, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Fait à Nanterre, le 17 mars 2017

Le Préfet,

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté DRE/BELP n° 2017-66 du 17 mars 2017 retardant l'heure de clôture du scrutin pour l'élection du Président de la République des 23 avril et 7 mai 2017 dans les communes du département des Hauts-de-Seine.

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code électoral et notamment son article R 41,

Vu le décret n°2017-223 du 24 février 2017 portant convocation des électeurs pour l'élection du Président de la République,

Vu les avis formulés par Mesdames et Messieurs les maires du département,

Considérant qu'il y a lieu, pour faciliter aux électeurs l'exercice de leur droit de vote, de retarder l'heure du scrutin,

Sur la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture,

ARRETE

<u>Article 1</u>: Pour l'élection du Président de la République des 23 avril et 7 mai 2017, le scrutin sera ouvert à huit heures et clos à vingt heures dans toutes les communes du département des Hauts-de-Seine.

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture, Mesdames et Messieurs les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au plus tard le 18 avril 2017 dans toutes les communes du département et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 17 mars 2017

Le Préfet, Pour le Préfet et par délégation, Le Secrétaire Général

Thierry BONNIER

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté DRE/BELP n°2017-67 du 17 mars 2017 instituant une commission de recensement des votes à l'occasion de l'élection du Président de la République des 23 avril et 7 mai 2017.

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 modifiée relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel,

Vu le décret n°2001-213 du 8 mars 2001 modifié portant application de la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel,

Vu le décret n° 2017-223 du 24 février 2017 portant convocation des électeurs pour l'élection du Président de la République,

Vu l'arrêté préfectoral DRE-BELP n° 2017-66 du 17 mars 2017 retardant l'heure de clôture du scrutin pour l'élection du Président de la République des 23 avril et 7 mai 2017 dans les communes du département des Hauts-de-Seine,

Vu l'ordonnance de Madame le Premier Président de la Cour d'Appel de Versailles,

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRETE

<u>Article 1</u>: A l'occasion de l'élection du Président de la République des 23 avril et 7 mai 2017, il est institué une commission de recensement des votes dans le département des Hauts-de-Seine.

Article 2 : La commission est composée ainsi qu'il suit :

Pour le 23 avril 2017

<u>Président</u>: Madame Brigitte **BRUN-LALLEMAND**, 1^{ère} Vice-présidente du tribunal de grande instance de Nanterre

Membres: Madame Perrine ROBERT, juge au tribunal de grande instance de Nanterre,

Monsieur **Jacques MONTEIL**, juge au tribunal de grande instance de Nanterre.

Pour le 7 mai 2017

<u>Président</u>: Monsieur **Jacques BOULARD**, président du Tribunal de Grande Instance de Nanterre

<u>Membres</u>: Monsieur **Vincent ALDEANO-GALIMARD**, Vice-président au tribunal de grande instance de Nanterre

Madame **Sylvie LEFAIX**, Vice-présidente au tribunal de grande instance de Nanterre.

<u>Article 3</u>: La commission siégera à la préfecture des Hauts-de-Seine, 167-177, avenue Joliot Curie, 92013 Nanterre, niveau +1 dans les salons d'honneur, les 23 avril et 7 mai 2017 à partir de 23 heures.

ARTICLE 4: un représentant de chaque liste de candidats peut assister aux travaux de la commission.

<u>ARTICLE 5</u>: le Secrétaire Général de la préfecture, le Président et les membres de la commission de recensement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Fait à Nanterre, le 17 mars 2017

Le Préfet, Pour le Préfet, et par délégation Le Secrétaire Général

Thierry BONNIER

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale Cellule CRD – DA - RAA

> 167/177, Avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture adresse Internet :

http://www.hauts-de-seine.gouv.fr

Directeur de la publication :

Thierry BONNIER

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel: courrier@hauts-de-seine.gouv.fr Standard: 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21.21 Adresse Internet: http://www.hauts-de-seine.gouv.fr